

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Langues Etrangères Appliquées parcours Langues, Affaires et Commerce International**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Elodie GALLET**

Vice-Président du jury :

- Isabelle NOEL

Membres du jury :

- M. Éric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

Maître de Conférences

Professeure agrégée

Professeur des Universités

Professeure certifiée

Professeur agrégé

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025



Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Langues Etrangères Appliquées parcours Langues, Affaires et Commerce International**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Élodie GALLET**

Vice-Président du jury :

- Isabelle NOEL

Membres du jury :

- M. Éric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

Maître de Conférences

Professeure agrégée

Professeur des Universités

Professeure certifiée

Professeur agrégé

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Langues Etrangères Appliquées parcours Langues, Affaires et Commerce International**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Élodie GALLET**

Vice-Président du jury :

- Isabelle NOEL

Membres du jury :

- M. Éric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

Maître de Conférences

Professeure agrégée

Professeur des Universités

Professeure certifiée

Professeur agrégé

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Langues Etrangères Appliquées parcours Langues, Affaires et Commerce International**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Élodie GALLET**

Vice-Président du jury :

- Isabelle NOEL

Membres du jury :

- M. Éric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

Maître de Conférences

Professeure agrégée

Professeur des Universités

Professeure certifiée

Professeur agrégé

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025



Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Langues Etrangères Appliquées parcours Langues, Affaires et Commerce International**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Élodie GALLET

Vice-Président du jury :

- Isabelle NOEL

Membres du jury :

- M. Éric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

Maître de Conférences

Professeure agrégée

Professeur des Universités

Professeure certifiée

Professeur agrégé

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Langues Etrangères Appliquées parcours Langues, Affaires et Commerce International**, est constitué comme suit :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Mme Elodie GALLET | Responsable du Master LEA, Maître de conférences |
| - M. Éric TABUTEAU | Professeur des universités |
| - Mme Karin FISCHER | Professeur des universités |
| - Mme Isabelle RABAUD | Professeur des universités |
| - M. Thierry BAUDASSÉ | Maître de conférences |
| - M. Joseph CIAUDO | Maître de conférences |
| - Mme Claire DECOBERT | Maître de conférences |
| - Mme Anne DELOUIS | Maître de conférences |

- Mme Sylvie FOURNIÉ-CHABOCHE	Maître de conférences
- Mme Françoise LE QUERE	Maître de conférences
- Mme Thais NUNEZ-ROCHA	Maître de conférences
- Mme Akiko TAKEMURA PELLARD	Maître de conférences
- M. Sebastian TÜRK	Maître de conférences
- M. Fabien DURRINGER	Professeur agrégé
- Mme Izabela JANKIEWICZ	Professeure certifiée
- Mme Chloé LACOSTE	Professeure agrégée
- Mme Alice MICHEL	Professeure agrégée
- Mme Isabelle NOËL	Professeure agrégée
- Mme Magali GINESTA-MUNOZ	Professeure certifiée
- M. Jean-François CANAKIS	Vacataire chargé d'enseignement, avocat
- M. Olivier HEGUIN DE GUERLE	Vacataire chargé d'enseignement, avocat
- M. Stéphane MUNOS	Vacataire chargé d'enseignement, conseiller international, Team centre export Centre-Val de Loire
- M. Maxime DUCHATEAU	BIATSS, Gestionnaire Scolarité des Masters
- M. Malikeddine FADLI	BIATSS, Gestionnaire Bureau des stages
- Mme Virginie FROMENT	Chargée d'apprentissage, CFA des Universités Centre-Val de Loire
- Mme Aleyna BAGCI	Représentante étudiants M1 LACI - Formation initiale et continue
- Mme Antoine DA MOTA MARQUES RIBEIRO	Représentant étudiants (suppléant) M1 LACI - Formation initiale et continue
- M. Ameer ASLAM	Représentante étudiants M1 LAMI - Formation initiale
- Mme Mary-Angela-Chinenye OBIAGWU	Représentante étudiants (suppléante) M1 LAMI - Formation initiale
- Mme Elsamarine VITRAC	Représentante étudiants M2 LACI - Formation en apprentissage
- Mme Sophie DESME	Représentante étudiants (suppléante) M2 LACI - Formation en apprentissage
- M. Robby TSHOWA MBUYI	Représentant étudiants M2 LAMI – Formation initiale
- Mme Kelechi VINCENT	Représentante étudiants (suppléante) M2 LAMI – Formation initiale

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND